



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DU GERS**

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ETAT**

**Direction des libertés publiques et des collectivités locales  
Bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques**

**Arrêté n° 2015-117-2 en date du 27 avril 2015  
complétant la composition de la Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial fixé par l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015**

**Publié le 28 avril 2015**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET du GERS

PREFECTURE  
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES  
BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

**A R R Ê T É**  
**complétant la composition de la**  
**Commission Départementale d'Aménagement Commercial**  
**fixée par l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015**

**LE PRÉFET,**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur,*

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) et notamment l'article 42 et le décret d'application n°2015-165 du 12 février 2015 modifiant les dispositions du code de commerce relatifs à l'aménagement commercial ;  
VU le code de commerce et notamment les articles L751-1 à L752-25 et R751-1 à R752-48;  
VU le code l'urbanisme et notamment les articles L122-1-9, L122-4, L123-1-4, L425-4, R423-1 et suivants, R431-33 ;  
VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission départementale d'aménagement commercial ;  
VU la désignation complémentaire proposée le 23 avril 2015 par l'association Arbre et Paysage 32 ;  
SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>** -

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 susvisé, est modifié comme suit :

**2°) Quatre (4) personnalités qualifiées désignées parmi les personnes suivantes :**

**\*Deux en matière de consommation et de protection des consommateurs :**

- M. Jean-Claude FITERE, UFC QUE CHOISIR Gers ou sa suppléante, Mme Michèle MUR,
- Mme Michelle ARMAN, UDAF du Gers ou sa suppléante, Mme Hélène DESPONDS.

**\*Deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :**

- M. Frédéric POULLE, CAUE 32 ou son suppléant, M. Philippe BRET,
- M. Alexis BOUDAUD ANDUAGA, Association Paysage de France,
- **M. Alain CANET, ARBRE et PAYSAGE 32, ou sa suppléante, Mme Laetitia JOFFRE.**

**Article 2**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 demeurent inchangées.

**Article 3-**

Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département.

Auch, le **27 AVR 2015**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
**Christian GUYARD**